

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du mardi 25 juin 2024

Le **mardi 25 juin 2024 à 14h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs David THELLIER, premier vice-président, Christophe PILCH, second vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué
le 19 juin 2024Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ;*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ;
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Dominique RÉAL ;Objet : Mise à jour du
tableau des effectifsTitulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Jean-Marie MACKÉ ;
M. David THELLIER ;*CAHC* : Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL ;
M. Christophe PILCH.RÉSULTAT DU VOTE :*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;Nombre de titulaires
en exercice :
21Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : M. Bertrand LELEU ;Nombre de titulaires
présents :
9*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Marcello DELLA FRANCA ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;
CALL : Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY.Nombre de suppléants
présents :
7Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ;
M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jacques SWITALSKINombre de suppléants
votants :
7*CAHC* : M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Alain BAVAY ;
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ;

Pouvoir(s) :

Pouvoirs : NEANTNombre total de
votants :
16Suppléances : M. Ludovic IDZIAK était suppléé par M. Bertrand LELEU ; Mme Valérie BIEGALSKI était suppléée par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Steeve BRIOIS était suppléé par Mme Inès TAOURIT ; Mme Valérie CUVILLIER était suppléée par Madame Kataline BIGOTTE ; M. Christophe PILCH était suppléé par M. Alain MASSON ; Mme Estelle SZABO était suppléée par Mme Nadine DUCLOY ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF était suppléé par Mme Samia SADOUNE.Accusé de réception du
contrôle de légalité
Le : 28/06/2024Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SANSENPublication
Le : 28/06/2024Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoit DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ;
Fabrice SIROP ; Jérémy BERGER.Certifié exécutoire
Le :**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération n°2023/60/CS du comité syndical du 21 décembre 2023 portant mise à jour du tableau des emplois et du tableau des effectifs ;

Vu le budget de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer les emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services d'Artois mobilités,

Considérant l'évolution du tableau des avancements de grade au titre de l'année 2024 ;

Considérant la réussite à un concours de certains agents en poste ;

Considérant que certains postes ont été pourvus et qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs (postes vacant/poste pourvus) ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DÉCIDE l'adopter le tableau des effectifs ci-annexé.

Article 2 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (chapitre 012 du budget principal).

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 16

Contre : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2024

Pour extrait certifié conforme.



Laurent DUPORCE
Président d'Artois Mobilités